

OMA Réunion du 11 Mai 19 :15 salle du Moulin

Membres du comité de Direction :

	Nom	Prénom	Position	Présent	Absent
1	Rodriguez	Antoine	Elu	1	
2	Eckert	Philippe	Elu	1	
3	De Mazenaud	Arnaud	Elu	1	
4	Charles	Martine	Elue	1	
5	Mandon	Chantal	SMEF Patrimoine	1	
6	Measson	René	Elu	1	
7	Villard	Stephane	Elu	1	
8	Fillatre	Annie	Les Béa'trices	1	
9	Berton	Danièle	Les Béa'trices	1	
10	Bonhomme	Christian	ASSEN	1	
11	Commeat	Jean-Paul	Comité des fêtes	1	
12	Falcioni	René	Comité jumelage	1	
13	Garbay	Denis	Elu	1	
14	Combette	Marc	Elu	1	
15	Roure	Christophe	Course Marcellinoise	1	
16	Rivollier	Marie-Claude	ASSEN	1	
17	De Dimone	Hélène	Elue		1
18	Aivazian	Patrick	Elu		1
19	Godard	Jennifer	Sou des écoles		1
20	Dacquin	Zohra	Elue		1
21	XXX	YYY	Tennis club		1
22	Dru	Fabien	Boutiques & Artisans		1
23	Solvignon	Christophe	FCVI		1
	Quorum			16	7

1. *Boule des Amis : Monsieur Teissier m'a demandé la clé du local du moulin pour le 20 Mai..je lui ai dit que ce qui se pratiquait sous Philippe restait inchangé..il faut donc lui remettre la clef le 19 au soir.*
2. *16 personnes présentes sur 23, voir tableau de présence ci-dessus.j'avais compris que ce CD(Comité Directeur) était composé de 20 membres à parité entre élu et assoc, éclaircissement nécessaire??*
3. *Le CR de l'OMA sera expédié par e-mail à toutes les associations, adhérentes ou pas. Les correspondants non-adhérents auront la possibilité de se faire supprimer de la liste de distribution en le signalant au secrétaire.*
4. *Cotisations 2017-2018 : un e-mail de relance sera expédié à toutes les associations adhérentes ou pas dans les deux semaines qui viennent au plus tard.*
5. *Vie associative et Animation de SMEF*
 - a. *Patrimoine : intervention de Chantal ...comment renforcer la portée de cette journée du patrimoine qui se déroule en principe le 3^{ème} WE de Septembre? une animation, type groupe de musiques médiévales a un coût qui sort du budget de l'Assoc...il est rappelé(Antoine) qu'une assoc. peut faire une demande de*

Qui	Quand
philipp	19/05
Antoin	
Philipp	15/05
Stephan	24/05

subvention exceptionnelle pour un évènement exceptionnel, 3 mois avant la date de la manifestation prévue pour que la commission ad hoc puisse statuer, transmettre la demande en réunion d'élus, pour une validation définitive en CM

b. L'OMA se doit de donner l'exemple. Le comité Directeur est appelé à réfléchir pour devenir l'organisateur d'une manifestation partagée par toutes les associations. Il semble opportun de se greffer sur un événement existant, pas de date à fixer, par exemple la fête foraine (3-4 Juin) qui draine déjà son public en y ajoutant un thème rassembleur. Il a été cité la Saint Patrick et sa nuit celtique, défilé de chars préparés par les associations....il est certain qu'une clôture avec un repas & une buvette serait mobilisatrice ! Tous les membres du Comité Directeur sont amenés à y réfléchir pour apporter son idée sur le sujet.

6. Affiches-Bâches et affichage : il est rappelé que l'affichage « sauvage » est désormais interdit. Une charte a été rédigée, les bâches ont donc un format et une mise en forme imposés. Pour les assoc qui commandent leur bâche chez I.D.O., l'OMA offre une subvention de 50€ sur la présentation de la facture I.D.O..inutile de reprendre le petit débat sur l'association de la chasse de Rozet. C'est l'Assoc qui pose la bâche 12 jours avant la manifestation, après avoir eu l'autorisation de la Mairie et qui la retire manifestation passée. Une bâche réutilisable est souhaitable...souvent seule la date change, donc ne pas indiquer l'année et prévoir un système amovible de la date par velcro par exemple.

7. Liste du matériel OMA à disposition des associations : cette liste sera remise à jour et communiquée aux associations adhérentes. L'idée est de mutualiser les différents équipements en évitant ainsi aux associations des achats importants / à la fréquence d'utilisation. Dans les idées d'achat nous noterons : Trépied-bruleur –bouteille de gaz, machine à glaçons sans branchement au réseau d'eau, projecteurs scéniques à LED, machine à Hot Dog,...la liste n'est pas exhaustive. Le matériel doit être pertinent pour être partagé par le plus grand nombre d'assoc. Ce matériel sera entreposé dans un local sécurisé. Le prêt donne lieu à un petit contrat, un chèque de caution non tiré, un contrôle avant et après. Il sera établi un calendrier pour faciliter les prêts et comptabiliser les utilisations.

8. Fête foraine du 3-4 juin : Antoine a réalisé un mémo sur cette manifestation qui sera transmis aux membres du comité pour être affiné avec si besoin l'appel de bénévoles

9. Fête de la musique du 17 Juin : Antoine a réalisé un mémo sur cette manifestation qui sera transmis aux membres du comité pour être affiné avec si besoin l'appel de bénévoles. (à noter que personnellement je serai absent de SMEF du 15 au 27 Juin)

10. Soirée SMEF du 13 & 14 Juillet : Antoine a réalisé un mémo sur cette manifestation qui sera transmis aux membres du comité pour être affiné avec si besoin l'appel de bénévoles. A noter que le 13 et 14 Juillet SMEF reçoit MARTA, le comité de jumelage organise une paella à la salle Bernard Rouby.

2017-05-14-MCo

Qui	Quand
Comité Dir. OMA	S23
Arnaud + Marc	S22
Antoine	17/05
Antoine	17/05
Antoine	17/05